

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----  
C A B I N E T  
-----

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE  
FORESTIERE  
-----

### CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

relatif à la Convention d'Aménagement et de Transformation, conclue entre la  
République du Congo et la Société Congolaise de Transformation des Bois

**Article premier :** L'organigramme général de la Société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

- Une Direction générale

La Direction générale, outre le secrétariat de direction comprend :

- la direction administrative et financière ;
- la direction technique ;
- la direction commerciale.

La direction administrative et financière comprend :

- le service personnel et administration ;
- le service comptabilité.

La direction technique comprend :

- le service d'exploitation ;
- le service de transformation ;
- le service aménagement ;
- le service entretien.

La direction commerciale comprend

- le service commercial et marketing ;
- le service transit.

**Article 2 :** La Société s'engage à recruter des diplômés sans emploi en foresterie.

*St* 

**Article 3 :** La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La Société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

**Article 4 :** La Société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie en matériaux durables, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique et comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de base-vie.

**Article 5 :** Le montant des investissements se chiffrent à FCFA 7.301.000.000, dont FCFA 6.551.000.000 d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et FCFA 750.000.000 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

**Article 6 :** Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Unité : m<sup>3</sup>

SPECIFICATION		2010	2011	2012	2013	2014
Production fûts		40.000	90.000	100.000	100.000	100.000
Volume commercialisable 70%		28.000	63.000	70.000	70.000	70.000
Volume export (15%)		4.200	9.450	10.500	10.500	10.500
Volume entrée usine (85%)		23.800	53.550	59.500	59.500	59.500
Production sciages	Total	7.378	20.349	22.610	22.610	22.610
	verts	7.378	20.349	17.810	16.210	15.210
	séchés	-	-	4.800	6.400	7.400
Menuiserie		-	-	1.600	2.200	3.200

Après l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Mimbéli, de nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

Le volume entrée à l'usine représente 85% du volume commercialisable et le volume export 15%.

Le rendement matière au sciage est de 31% en 2010 et de 38% à partir de 2011.

**Article 7 :** La coupe annuelle est de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle peut être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

**Article 8 :** Le taux retenu pour le calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

**Article 9 :** Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en vigueur en matière forestière.

**Article 10 :** Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés, dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

**Article 11 :** La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'aménagement ne doit nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanente, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage et les feux de brousse.

Toutefois, en cas de nécessité, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

**Article 12 :** Les activités agropastorales sont entreprises autour de la base-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités sont réalisées suivant des programmes approuvés par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Likouala, qui veillera à leur suivi et à leur contrôle.

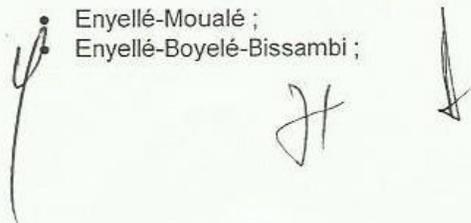
**Article 13 :** Conformément aux dispositions de l'article 20 de cette convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit des populations et des collectivités locales et de l'Administration des Eaux et Forêts.

#### **A.- Contribution au développement socio-économique du département**

**En permanence, à compter de 2011**

- ouverture et/ou entretien des tronçons routiers et pistes suivants :

Enyellé-Moualé ;  
Enyellé-Boyélé-Bissambi ;



- Mougoungui-Ndongo 1 ;
  - Mougoungui-Midzoukou-Mimpoutou-Berandzoukou.
- fourniture, chaque année, pendant cinq (05) ans, des produits pharmaceutiques, à hauteur de FCFA 5.000.000 au centre de santé intégré d'Enyellé, aux postes de santé de Mimbéli, Mimpoutou, Mindzoukou et Berandzoukou, soit FCFA 1.000.000 par structure sanitaire.
  - fourniture, chaque année, pendant cinq (05) ans, de 3.000 litres de gasoil, soit :
    - 1.000 litres à la Préfecture ;
    - 1.000 litres au Conseil départemental ;
    - 500 litres à la sous-Préfecture d'Enyellé ;
    - 500 litres au centre de santé intégré d'Enyellé.

#### **Année 2011**

##### 2<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement de l'école primaire de Ngombangoye, à hauteur de FCFA 30.000.000.

##### 4<sup>e</sup> trimestre

- installation et entretien de trois (03) forages avec système de pompage mécanique, à hauteur de FCFA 21.000.000, soit FCFA 7.000.000 par forage dont deux (02) à Enyellé un (01) forage à Mimpoutou.

#### **Année 2012**

##### 2<sup>e</sup> trimestre

- Installation et entretien de quatre (04) forages avec un système de pompage mécanique à Berandzoukou, Ndongo 1, Mimbéli et Mindzoukou, à hauteur de FCFA 28.000.000, soit FCFA 7.000.000 par forage.

##### 4<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement de l'école primaire de Mindzoukou, à hauteur de FCFA 30.000.000.

#### **Année 2013**

##### 1<sup>er</sup> trimestre

- Lutte contre les érosions : construction des canalisations à Enyellé.

4<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement du poste de santé de Mimpoutou, à hauteur de FCFA 25.000.000.

**Année 2014**

2<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement de l'école primaire de Mimbéli, à hauteur de FCFA 30.000.000.

4<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement du CEG de Mimbéli, à hauteur de FCFA 40.000.000.

**Année 2015**

2<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement de l'école primaire de Berandzokou, à hauteur de FCFA 30.000.000.

4<sup>e</sup> trimestre

- construction et équipement du poste de santé de Berandzokou, à hauteur de FCFA 25.000.000.

**B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière**

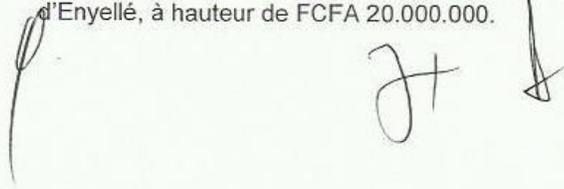
**En permanence**

- fourniture, chaque année, de :
  - 1000 litres d'essence à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Likouala ;
  - 1000 litres de gasoil à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette ;

**Année 2011**

1<sup>er</sup> trimestre

- finalisation des bureaux et équipement de la Brigade de l'Economie Forestière d'Enyellé, à hauteur de FCFA 20.000.000.

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large signature on the left and several initials in the center.

**Année 2012**

3<sup>e</sup> trimestre

- construction du logement du chef de Brigade de l'Economie Forestière d'Enyellé , à hauteur de FCFA 30.000.000.

**Année 2013**

2<sup>e</sup> trimestre

- construction de trois (03) logements pour les agents de la Brigade de l'Economie Forestière d'Enyellé, à hauteur de FCFA 60.000.000.

**Article 14:** Les dispositions du présent cahier de charges ,particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le

Pour la Société,

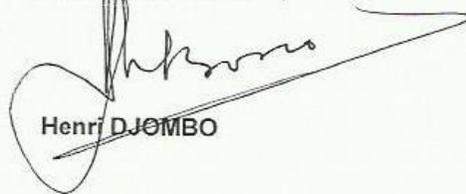
Pour le Gouvernement,

Le Directeur Général,

Le Ministre du Développement Durable,  
de l'Economie Forestière  
et de l'Environnement,



Etienne ZONGO



Henri DJOMBO

**Annexe 1 : Investissements déjà réalisés**

Unité : FCFA 1.000.000

Désignation	Nombre	Valeur
<b>1.- Infrastructure études bâtiments</b>		
a) Forêt-routes	1	-
Plan d'aménagement	-	-
Installation camp Mboumba	1	-
Franchissement digue Mongoumba	1	-
Franchissement rivière Imbalinki	1	-
Route vert Nola 65 Km	1	-
Route de l'usine à Mimbéli 115 Km	1	-
Route commune Mokabi RCA	1	-
<b>Sous total a</b>		<b>230</b>
b) Base vie Enyelle	1	190
<b>Sous total b</b>		<b>190</b>
c) Construction du site industriel	1	
Terrain de site industriel 135 HA	1	
Bureaux administratifs	1	
Usine de sciage	1	
Bâtiments des générateurs	1	
Bâtiment	1	
<b>Sous total c</b>		<b>150</b>
<b>Total 1</b>		<b>570</b>
<b>2.- Scierie</b>		
a) Matériel de scierie		
Refendeuse forestor	1	
Transporteur de scie St Rennepont	1	
Scie (ST) Gillet Ø 1,80 m	1	
Transporteur de scie SR Rennepont	1	
Scie (SR) Gillet Ø 1,60 m	1	
Déligneuse multi lames paul (1.500)	1	
Ebouteuses	2	
Palan électrique-10T	1	
Palan électrique -10T	1	
Support de palan	1	
Chaînes et équipement de transfert	1	
Unité de récupération	1	80
Transporteur à chaîne sur decks	1	
Compresseur Copco Atlas	1	
<b>Sous total a</b>		<b>80</b>
b) Equipement d'affûtage		
Machine à affûter Alligator-JED 75		
Machine à affûter circulaire Wollmer		
Machine à affûter Wollmer		
Table de soudure argon		
Banc à planer les scies à ruban		
<b>Sous total b</b>		<b>10</b>

Handwritten initials and a signature.

c) Matériel de mécanique générale		
Tour à métal	1	
Perceuse à colonne	1	
Scie alternative	1	
<b>Sous total c</b>		<b>10</b>
d) Autre équipements		
Meuble et équipement de bureau	1	
Tableau électrique	1	
Machines de menuiserie	1	
<b>Sous total d</b>		<b>40</b>
e) Générateurs		
Moteur générateur Motermic 500 KVA (Baudoin)		
Moteur générateur Cartepilar 475 KVA		
<b>Sous total e</b>		<b>20</b>
f) Matériel de stockage de carburant		
Réservoir 50.000 L		
Réservoir 50.000 L		
Réservoir 50.000 L		
Réservoir 30.000 L		
Réservoir 20.000 L		
Réservoir 10.000 L		
Réservoir 12.000 L		
Réservoir 20.000 L		
Réservoir 10.000 L		
<b>Sous total f</b>		<b>20</b>
<b>Total 2</b>		<b>180</b>
<b>Total Général 1+2</b>		<b>750</b>

H ↓

Annexe 2 : Investissements prévisionnels

Unité : FCFA 1.000.000

Désignation	Années		2010	2011	2012	2013	2014
<b>1.- Exploitation forestière</b>							
Forêt-Routes							
Tracteur CAT D7 XR LGP	1	280					
Tracteur CAT D7			1	220			
Tracteur CAT D5			1	200		1	220
Chargeur CAT 968	1	190			1	190	
Chargeur CAT 928				1	130		
Débardeur CAT 545	1	220					
Débardeur CAT 528 B				1	190		
Niveleuses CAT 120 F	1	180			1	180	
<b>Transports</b>							
Pick-up Toyota	1	37	2	74	1		
Pick Up Hilux Toyota	1	28	1	28		1	37
Camion Porte avivés	1	120	1	120		1	28
Camions grumiers	3	360	2	240	2	240	
Tracteur routier	1	55			1	55	
Camion Benne	2	120			2	120	
Remorque			2	90			
Remorque Porte Char			1	65			
Remorque	1	45					
<b>Campement Travailleurs</b>							
Maison en dur	5	25	25	125	25	125	25
Adduction d'eau			1	25	1	15	
Electrification			1	40	1	25	
<b>Atelier garage administration</b>							
Atelier bâtiments	1	35					
Outils groupe électrogène		30					

Bureau Administration			1	10				
Télécoms	1	10						
<b>Sous Total</b>		<b>1735</b>		<b>1557</b>		<b>950</b>		<b>410</b>
<b>2.- Réhabilitation outil industriel</b>								
Révision et réhabilitation usine	1	50						
Installation aspiration	1	100						
Modification évacuation déchets	1	25						
Groupe électrogène	1	55						
<b>Sous total 2</b>		<b>230</b>						
<b>3.- Complément première transformation</b>								
Cellules de séchage			4	280			4	280
Dédoubleuse Ø du volant 1,40 m			1	30				
Ebouteuses			2	10				
Déligneuses mono lames			1	12	1	12		
<b>Sous total 3</b>				<b>332</b>		<b>12</b>		<b>280</b>
<b>4.- deuxième transformation</b>								
Infrastructure chaudière			1	50				
Chaudière à déchets			1	150				
Élévateur à fourche			1	55				
Unité d'aboutage							1	100
Unité de moulurage							1	150
Bâtiments de stockage					1	120		
Atelier de menuiserie					1	80		
<b>Sous total 4</b>				<b>255</b>		<b>200</b>		<b>250</b>
<b>5.- Cogénération</b>								
Unité de production Pellet					1	100		
Unité de fabrication brique bois					1	50		
<b>Sous total 5</b>						<b>150</b>		
<b>Total général</b>		<b>1965</b>		<b>2144</b>		<b>1312</b>		<b>940</b>
<b>Total Cumulé</b>						<b>6.551</b>		

### Annexe 3 : Le Schéma industriel

Le schéma industriel, basé sur la première et la deuxième transformation, se présente comme suit :

#### 1.- Première transformation

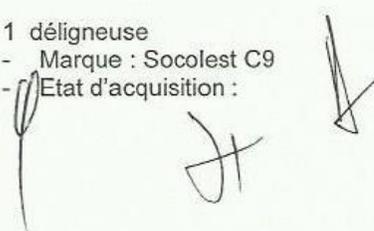
La première transformation est constituée d'une unité de sciage, d'une unité de récupération, et d'une unité de séchage.

##### 1.1.- Unité de sciage composée de :

- 1 refendeuse (largeur 2 m)
  - Marque : CD
  - Etat d'acquisition :
- 1 scie de tête ( $\emptyset$  du volant 1.80 m)
  - Marque : William Gillet
  - Etat d'acquisition :
- 1 scie de reprise ( $\emptyset$  du volant 1,60 m)
  - Marque : William Gillet
  - Etat d'acquisition :
- 1 déligneuse multi-lames
  - Marque : Paul 1500
  - Etat d'acquisition :
- 2 déligneuses mono lames ( $\emptyset$  du volant 1,40 m)
  - Marque : Paul 1500
  - Etat d'acquisition :
- 1 dédoubleuse ( $\emptyset$  du volant 1,40 m)
  - Marque : William Gillet
  - Etat d'acquisition :
- 2 ébouteuses (à déplacement hydraulique)
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :

##### 1.2.- Unité de récupération comprend :

- 1 dédoubleur ( $\emptyset$  du volant 1.30 m)
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :
- 1 déligneuse
  - Marque : Socolest C9
  - Etat d'acquisition :



- 2 ébouteuse pendulaires

- Marque :
- Etat d'acquisition :

### 13.- Unité de séchage comprend :

- 8 cellules de 200 m<sup>3</sup> chacune
- Marque :
- Etat d'acquisition :

### 2.- Deuxième transformation

La deuxième transformation constituée de : d'une unité de production de pillets et briquettes de bois, d'une unité d'aboutage, d'une unité de moulurage et d'une unité de menuiserie.

#### 2.1.- Unité de production de pillets et briquettes de bois

- 1 compresseur
- Marque :
- Etat d'acquisition :
  
- 1 machine à ensacher
- Marque :
- Etat d'acquisition :

#### 2.2.- Unité d'aboutage comprend :

- 1 scie multilames
- Marque :
- Etat d'acquisition :
  
- 1 ébouteuse pendulaire
- Marque :
- Etat d'acquisition :
  
- 1 ensemble d'abouteuse
- Marque :
- Etat d'acquisition :

#### 2.3.- Unité de moulurage comprend :

- 1 machine à moulurer 5 couteaux
- Marque :
- Etat d'acquisition :
  
- 1 machine à moulurer 4 couteaux
- Marque :
- Etat d'acquisition :

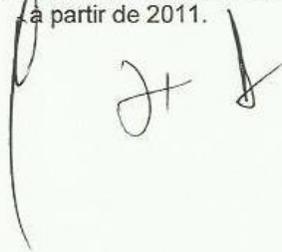
*(Handwritten signatures and initials)*

- 2 scies circulaires pendulaires
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :

#### 2.4- Unité de menuiserie comprend

- 1 combine à 5 opérations
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :
- 1 raboteuse
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :
- 1 toupie
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :
- 1 mortaiseuse
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :
- 1 scie à ruban
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :
- 2 scies circulaires
  - Marque :
  - Etat d'acquisition :

N.B. : L'unité de sciage fonctionnera en 1 équipe de 8 heures en 2010 et en 2 équipes à partir de 2011.

Handwritten signature and initials in black ink, located below the N.B. note.

Annexe 4 : Détail des emplois

Désignation	Emplois Existants	Emplois à créer			
		2010	2011	2012	2013
<b>1.- Direction Générale</b>					
Directeur Général	1				
Chef du Personnel	1				
Chef comptable	1				
Chef de service commercial	1				
Secrétaire de direction	1				
Agent du service du personnel	1				
Agent du service comptable	1				
Agent du service commercial	1				
Agent bureau transit	1				
Chauffeur de liaison	1				
Opérateur de radiophonie	1				
Platon	1				
Gardien	2				
Jardin	1				
<b>Sous total 1</b>	<b>15</b>				
<b>2.- Directeur technique</b>					
Directeur technique /Directeur de site					
<b>2.1.- Exploitation forestière</b>					
Chef d'exploitation	1				
Chef de chantier	1				
<b>2.1.1.- Construction et entretien routes</b>					
Chef d'équipe	1				
Boussolier	1				
Layonneurs	2				
Cartographe	1				
Conductions tracteurs à chenilles	2				
Abatteurs	2				
Aide abatteurs	2				
Conducteur niveleuse	1				
Aide conducteur niveleuse	1				
Conducteur Chargeur à godet	1				
Chauffeur bennes transport latérite	2				
Aide chauffeurs bennes transport latérite	2				
<b>2.1.2.- Prospection et comptage</b>					
Chef d'équipe prospection	1				
Machetteur de pointe	1				
Machetteurs	2				
Chaîneurs	2				
Compteur (relevé des comptages)	1				
Compteurs	8				
<b>2.1.3.- Production forêt</b>					
Guide abatteurs	1		1	1	

Abatteurs	1	-	1	1	-
Aide abatteurs	1	-	1	1	-
Marqueur forêt	1	-	1	1	-
Conducteurs tracteurs à chenilles	1	-	1	1	-
Aide conducteurs tracteurs à chenilles	2	-	2	2	-
Conducteur tracteurs à pneus	1	-	1	1	-
Aide conducteurs tracteur à pneus	1	-	1	1	-
Pointeur Cubeur (parc forêt)	1	-	1	1	-
Tronçonneurs (parc forêt)	1	-	1	1	-
Aide tronçonneurs (parc forêt)	1	-	1	1	-
Poseurs d'esses	1	-	1	1	-
Marqueur parc	1	-	1	1	-
Cryptogileurs	1	-	1	1	-
Conducteur chargeurs à fourches	1	-	1	1	-
Chauffeurs grumes	4	-	-	5	-
Aide chauffeurs grumiers	4	-	-	5	-
Chauffeur benne transport personnel	1	-	-	-	-
<b>2.1.4.- Entretien mécanique</b>					
Chef de garage	1				
Mécaniciens	2		1		
Aide mécaniciens	4		2		
Electricien auto	1				
Soudeur	1				
Aide soudeurs	1				
Vulcanisateur	1				
Aide vulcanisateur	1				
Magasinier	1				
Pompiste	1				
<b>2.1.5.- Personnel auxiliaire</b>					
Chauffeur camion citerne	1				
Chauffeur de liaison	1				
sentinelles					
Assistant sanitaire	1				
Infirmier	1				
Garde meubles	2				
<b>2.1.6- Cellule d'aménagement</b>					
Coordonnateur				1	
Homologue au Coordonnateur				1	
Cartographe				1	
Opérateur de SIG				1	
Operateur de saisie				1	
<b>Sous total 2.1</b>	<b>80</b>		<b>19</b>	<b>31</b>	
<b>2.2.- Industrie de bois</b>					
Chef de service Industrie	1				
Secrétaire	1				
Chef de bureau des statistiques	1				
<b>2.2.1.- Parcs à grumes</b>					
Chef de parc/Contrôleur	1				

Tronçonneurs	2			
Conducteur chargeur	1			
<b>2.2.2.- Unité d'affûtage</b>				
Chef d'unité /affûteur	1			
Rectifieurs	2			
Planeurs et tensionneurs	2			
<b>2.2.3.- Unité de sciage</b>				
Chef d'unité				
Chefs d'équipe de sciage	1	-	1	
Scieurs de la refendeuse	1		1	
Aide scieur de la refendeuse	1		1	
Scieurs scie de tête	1	-	1	
Aide scieurs scie de tête	1	-	1	
Scieurs scie de reprise	1	-	1	
Aides scieurs scie de reprise	1		1	
Dédouleurs		1	1	
Aides dédoubleurs		1	1	
Déligneurs multi-lames	1	1		
Aides déligneurs multi-lames	2	2		
Déligneurs mono-lames		1	1	
Aides déligneurs mono-lames		1	1	
Ebouteurs	2		2	
Aides ébouteurs	2		2	
Empileurs cercleurs	5		5	
Manœuvres	8		8	
<b>2.2.4.- Unité de récupération</b>				
Chef d'unité	1			
Scieurs scie verticale	1		1	
Aides scieurs scie verticale	1		1	
Déligneurs	1		1	
Aides déligneurs	1		1	
Ebouteurs	2			
Aides ébouteurs	2			
Manœuvres	4		4	
<b>2.2.5.- Unité de séchage</b>				
Chef d'unité			1	
Electricien			1	
Contrôleur			1	
Manœuvres			4	
<b>2.2.6.- Unité de Menuiserie</b>				
Chef d'équipe			1	
Machinistes			4	
Menuiseries			10	
Aide menuisiers			10	
<b>2.2.7.-Section électricité et maintenance</b>				
Chef de section	1			
Electriciens industriels	2			

10 30 40

Mécaniciens	2				
Aides mécaniciens	2				
<b>Sous total 2.2</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>7</b>	<b>62</b>	<b>56</b>	
<b>Total général</b>			<b>279</b>		

H J

o